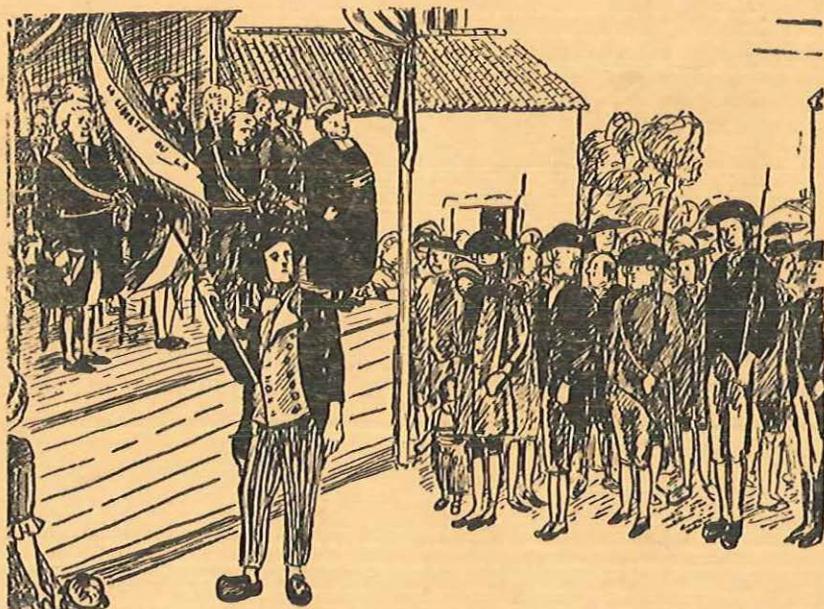


BIBLIOTHEQUE DE TRAVAIL

Collection de brochures hebdomadaires pour le travail libre des enfants

Documentation de G. DELAGE - Illustrations de M^{me} R. DELAGE
Adaptation pédagogique des Commissions de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

La vie d'une commune au temps de la Révolution de 1789



L'Imprimerie à l'Ecole
CANNES (A.-M.)

Novembre 1949

DEUXIÈME ÉDITION

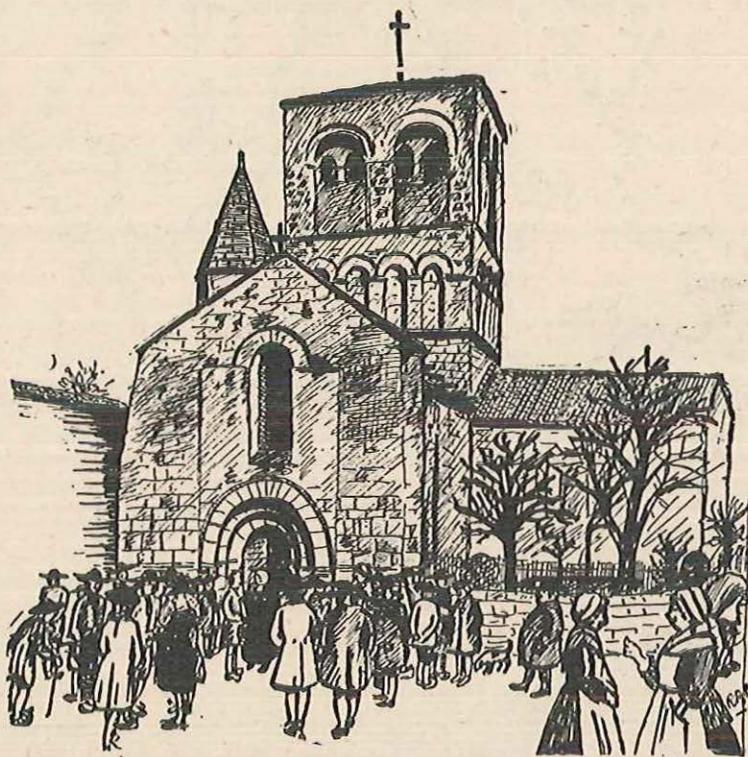
90

Dans la même collection :

1. Chariots et carrosses.
2. Diligences et malles-postes.
3. Derniers progrès.
4. Dans les Alpes.
5. Le village Kabyle.
6. Les anciennes mesures.
7. Les premiers chemins de fer en France.
8. A. Bergès et la houille blanche
9. Les dunes de Gascogne.
10. La forêt.
11. La forêt landaise.
12. Le liège.
13. La chaux.
14. Vendanges en Languedoc.
15. La banane.
16. Histoire du papier.
17. Histoire du théâtre.
18. Les mines d'anthracite.
19. Histoire de l'urbanisme.
20. Histoire du costume populaire.
21. La pierre de Tavel.
22. Histoire de l'écriture.
23. Histoire du livre.
24. Histoire du pain.
25. Les fortifications.
26. Les abeilles.
27. Histoire de navigation.
28. Histoire de l'aviation.
29. Les débuts de l'auto.
30. Le sel.
31. L'or.
32. La Hollande.
33. Le Zuyderzée.
34. Histoire de l'habitation.
35. Histoire de l'éclairage.
36. Histoire de l'automobile.
37. Les véhicules à moteur.
38. Ce que nous voyons au microscope.
39. Histoire de l'école.
40. Histoire du chauffage.
41. Histoire des coutumes funéraires.
42. Histoire des Postes.
43. Armoiries, emblèmes et médailles.
44. Histoire de la route.
45. Histoire des châteaux forts.
46. L'ostréiculture.
47. Histoire du chemin de fer.
48. Temples et églises.
49. Le temps.
50. La houille blanche.
51. La tourbe.
52. Jeux d'enfants.
53. Le Souf Constantinols.
54. Le bois Protat.
55. La préhistoire (I).
56. A l'aube de l'histoire.
57. Une usine métallurgique en Lorraine.
58. Histoire des maîtres d'école.
59. La vie urbaine au moyen âge.
60. Histoire des cordonniers.
61. L'île d'Ouessant.
62. La taupe.
63. Histoire des boulangers
64. L'histoire des armes de jet.
65. Les coiffes de France.
66. Ogni, enfant esquimau.
67. La potasse.
68. Le commerce et l'industrie au moyen âge.
69. Grenoble.
70. Le palmier dattier.
71. Le parachute.
72. La Brie, terre à blé.
73. Les battages.
74. Gauthier de Chartres.
75. Le chocolat.
76. Roquefort.
77. Café.
78. Enfance bourgeoise en 1789.
79. Beloti.
80. L'ardoise.
81. Les arènes romaines.
82. La vie rurale au moyen âge.
83. Histoire des armes blanches.
84. Comment volent les avions.
85. La métallurgie.
86. Un village breton en 1895.
87. La poterie.
88. Les animaux du Zoo.
89. La côte picarde et sa plaine maritime.
90. La vie d'une commune au temps de la Révolution de 1789.
91. Bachir, enfant nomade du Sahara.
92. Histoire des bains (I).
93. Noël de France.
94. Azack.
95. En Poitou.
96. Goémons et goémoniers.
97. En Châlosse.
98. Un estuaire breton : la Rance.
99. C'est grand, la mer.
100. L'École buissonnière.
101. Les bâtisseurs 1949.
102. Explorations souterraines.
103. Dans les grottes.

G. DELÂGE

La vie d'une Commune au temps de la Révolution de 1789



Les habitants de Magnac vont voter

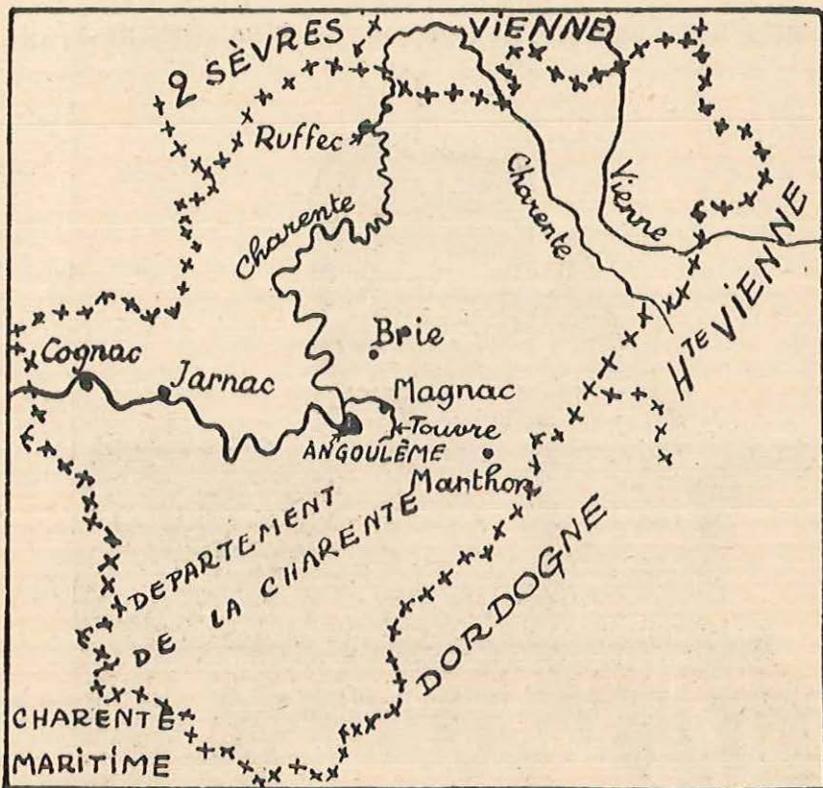
Election du premier conseil municipal

23 février 1790. Six heures du matin. Le clocher de l'église sonne pendant une heure. Pour la première fois, les habitants de Magnac vont élire un conseil municipal, un maire et deux officiers municipaux (ou conseillers).

Auparavant, il n'y avait qu'un syndic, élu aussi par les habitants à la sortie de la messe. Mais ce syndic n'avait guère qu'à faire payer les impôts.

Les hommes rentrent dans l'église. Il n'y a pas encore de mairie. C'est dans l'église qu'ils vont voter. Tous les hommes ne votent pas. Il n'y en a que la moitié environ, les plus riches. Quant aux femmes, elles ne votent pas (1).

(1) Les femmes n'ont le droit de vote que depuis 1945.



Le département de la Charente - Situation des villages cités dans le texte

1789-1790...

La Révolution française a changé l'administration de notre pays.

Tu étudieras la suite des grands événements qui ont marqué cette période et qui ont, un moment, bouleversé jusqu'aux plus lointains villages.

Nous te présentons ici la vie d'une petite commune des Charentes, Magnac, pendant la Révolution. Tu iras ensuite fouiller les archives de ta commune ; tu demanderas à voir le registre des délibérations du premier conseil municipal, s'il existe encore.

Et tu compareras.



Au bureau de vote

Le vote

On vote à Magnac.

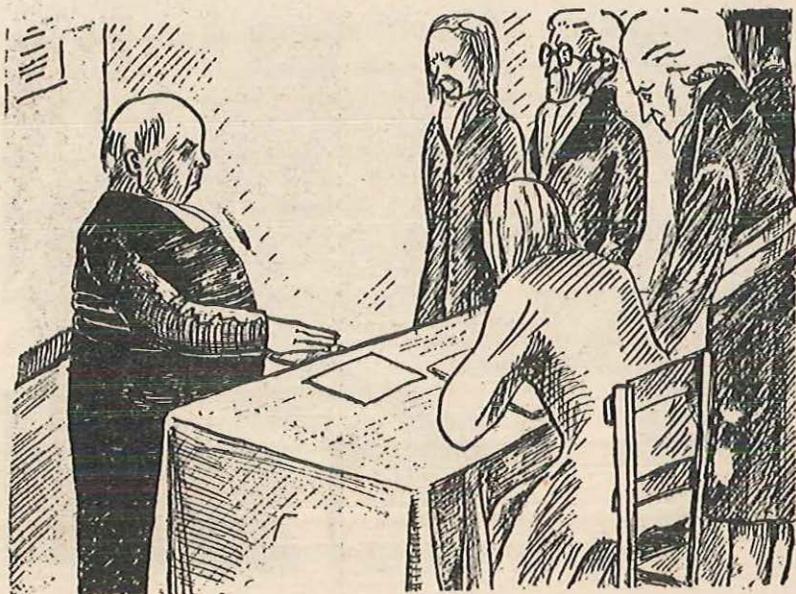
Sur 115 votants, 100 au moins ne savent ni lire ni écrire.

L'image représente trois hommes assis. Ils attendent que les électeurs leur apportent leur bulletin de vote. Tout au bout de la table, le curé.

L'homme debout, à gauche, vient de voter. Il a écrit lui-même sur son bulletin. Il l'a déposé dans un vase, sur la table. Son corps cache le vase.

L'homme debout, à droite, ne sait pas écrire. Pour voter, il attend que l'homme debout, à gauche, soit parti. Alors, il dira aux trois hommes assis pour qui il veut voter. Celui qui a la plume à la main écrira. Les deux autres vérifieront. Ils doivent tous trois garder le secret.

C'est le curé qui est élu maire. Tout le monde a voté pour lui. Avec ses deux officiers municipaux, il va promettre aux électeurs de bien obéir à la nation (la France), à la loi et au roi. On dit qu'il prête serment.



Le curé prête serment

Serment du curé

Depuis le 23 février 1790, on a voté une autre fois pour changer le conseil municipal. Le curé est resté maire. Mais l'Assemblée nationale constituante, à Paris, a fait de nouvelles lois qui transforment les curés en fonctionnaires comme aujourd'hui les facteurs ou les instituteurs.

Les lois enlèvent aux curés les terres qu'ils possédaient, avec leurs revenus. Elles veulent que les curés et les évêques soient élus dans leurs fonctions comme tous ceux qui ont un traitement payé par l'Etat.

Le pape, chef de l'église catholique, n'est pas d'accord avec ces lois. Beaucoup de curés se mettent de son côté et ne voudront plus obéir aux lois : ce sont des prêtres réfractaires.

On oblige les curés à prêter serment aux lois nouvelles. L'image représente le curé de Magnac, prêtant serment à la mairie.

Aujourd'hui le 13 mars 1791 Monsieur Gilles Poutier
 Curé de Magnac sur Touvre, Ces présente pour faire
 son serment Conformant au décret du 26 de l'Assemblée
 Nationale et sanctionné le 27 novembre 1790 Et le dit sieur
 Curé, a juré de veiller avec soin sur la paroisse
 qui lui est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi
 & au Roi & de maintenir de tout son pouvoir la Constitution
 du Royaume Et ce que nous lui avons accordé fait le
 jour & an que dessus
 Gilles Poutier Curé de Magnac, Villiers-Ste
 Constance Dubat officier tisserand Guindon Gauthier
 Jean Plantier secrétaire greffier

Reproduction du serment du curé

Le curé prête serment

Le curé de Magnac est d'accord avec les lois de l'Assemblée constituante.

Ce papier, reproduit en haut de la page, a été écrit le jour même où le curé a prêté serment. Sur l'image (page 4), vous voyez le secrétaire, l'homme assis, en train de l'écrire.

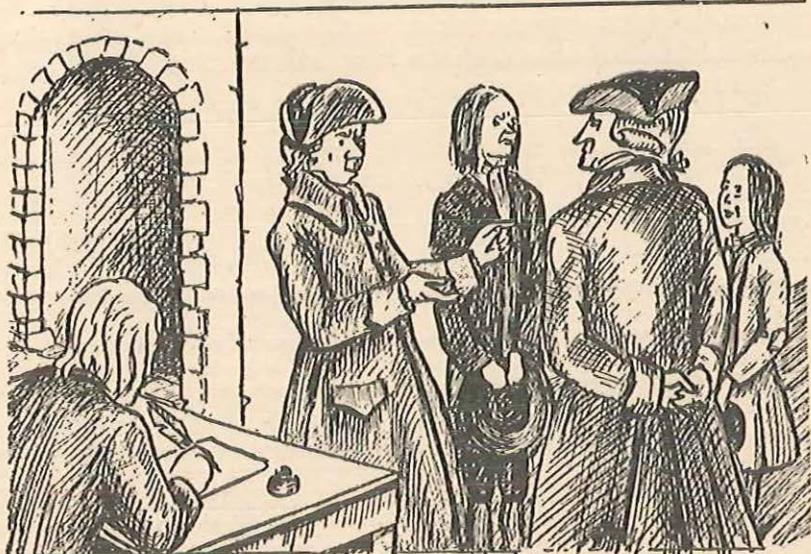
Voici la traduction, car il y a des fautes :

« Aujourd'hui, le 13 mars 1791, Monsieur Gilles Poutier, curé de Magnac-sur-Touvre, s'est présenté pour faire serment conformément au décret du 26 décembre 1790, et sanctionné le 27 novembre 1790. Et ledit sieur Curé a juré de veiller avec soin sur la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du Royaume.

« Et ce que nous lui avons accordé.

« Fait le jour et an que dessus. »

Signatures du curé, du maire, des conseillers et de quelques autres personnes.



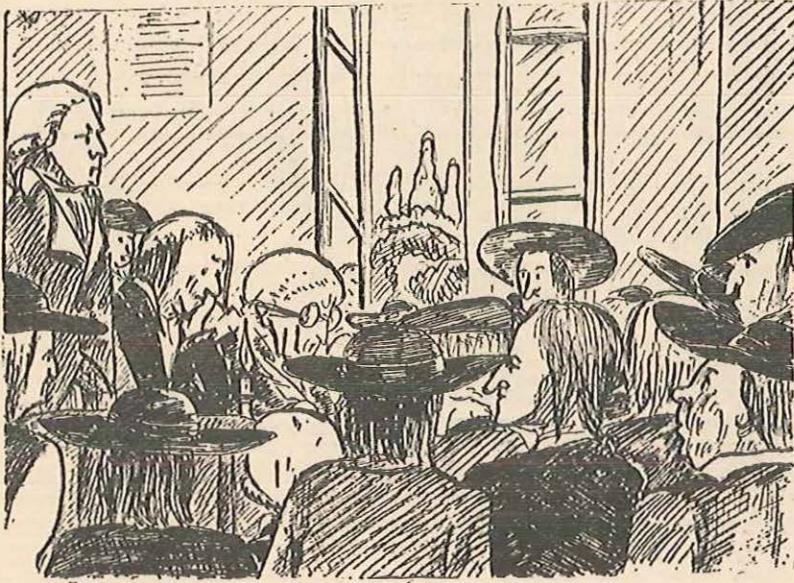
Un acheteur de biens nationaux

Vente des biens nationaux

Un riche marchand d'Angoulême a acheté une propriété (un bien, comme on disait) possédée par le séminaire d'Angoulême. Il vient à Magnac visiter son nouveau domaine. Il est représenté sur la gravure à côté de son secrétaire et du maire. Il se fâche parce que le nombre de barriques de l'inventaire a été fortement réduit par les gens du séminaire, d'après ce que lui expliquent les domestiques.

Cette propriété avait été déclarée « bien national » comme tous les biens d'église. Les cures, les abbayes, les couvents, les évêchés possédaient depuis le moyen âge des domaines dont les revenus faisaient vivre les curés, les moines, les évêques. L'Assemblée constituante fit des lois pour :

- 1° faire prendre des domaines au compte de la nation française ;
- 2° les faire vendre au profit de la nation ;
- 3° donner un traitement payé par la nation à ceux dont on supprime les revenus.



Vente « à la chandelle » des biens nationaux

Les biens nationaux

A Magnac, il y avait aussi d'autres biens nationaux. Le 14 juillet 1791, le conseil municipal vend à la mairie les biens que l'évêque possédait dans la commune. Les gens sont rassemblés. On allume une bougie. L'un offre 300 fr., l'autre 320, l'autre 400 et ainsi de suite, toujours en montant.

La bougie s'éteint. On vend alors les biens nationaux au dernier homme qui a offert le plus d'argent.

L'abbaye de femmes d'Angoulême avait aussi des rentes dans la commune. Tous les ans, ses fermiers lui donnaient 19 boisseaux de blé, 8 d'avoine, 3 d'orge, un demi-litre d'huile et de l'argent.

C'est une vente aux enchères comme il s'en fait encore aux tribunaux civils. La municipalité était responsable de ces ventes.



Réquisition des biens des émigrés

Biens des émigrés

Beaucoup de nobles, d'évêques et de prêtres émigrèrent, c'est-à-dire allèrent dans les pays étrangers pour lutter contre le gouvernement de la France. Ils trahirent donc leur pays.

Leurs propriétés personnelles furent aussi déclarées « biens nationaux » et vendues.

A Brie, commune voisine de Magnac, le comte a émigré. L'image représente le maire, accompagné de ses officiers municipaux et de soldats de la garde nationale. Ils sont dans le château du comte. Le maire parle à la femme du comte qui, elle, n'a pas émigré.

Le maire est venu pour faire emporter les dix-neuf matelas qu'il y avait dans le château. La comtesse ne peut rien dire. D'après la loi, ces matelas appartiennent maintenant à la nation.



Corde et demi-corde de bois

Les mesures changent

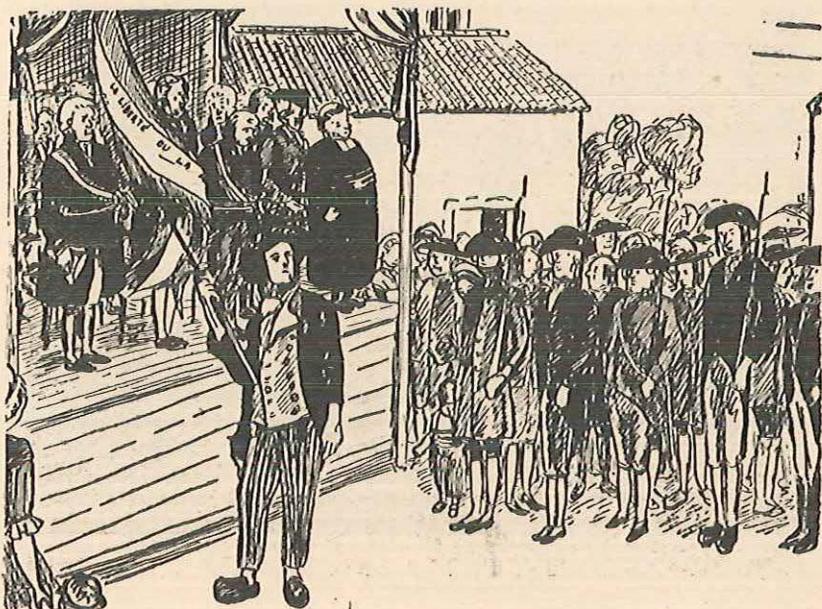
A la Révolution, on paie le grain au boisseau. On vend les bûches à la corde ou à la brasse. On mesure à la toise, au pied, au pouce.

Ces mesures ne sont d'ailleurs pas les mêmes partout. A Magnac, le boisseau contenait 55 litres ; à Ruffec, 45 litres ; à Jarnac, 33 litres.

A Marthon, il y avait même trois sortes de boisseau :

- 1 pour le blé de 26 litres ;
- 1 pour le seigle de 27 litres ;
- 1 pour l'avoine de 36 litres.

Le gouvernement de la Révolution a donc bien fait de créer le système métrique : mètre, litre, kilog, etc... Il a unifié les mesures de toutes les communes de France.

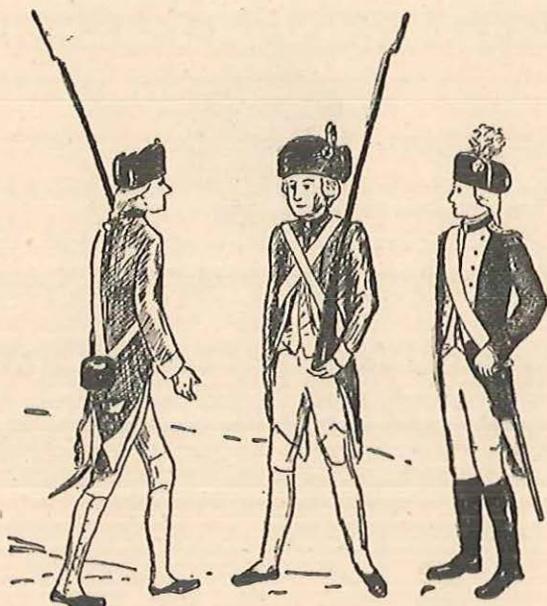


Deuxième anniversaire de la prise de la Bastille, à Magnac

Fête du 14 juillet 1791

Pour fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille, à Paris, le maire de Magnac, accompagné des officiers municipaux, de la garde nationale et des « bons citoyens » va à la messe. Quand elle est finie, ils se rendent à la place publique. Là, le maire fait prêter serment à tout le monde, même aux enfants de plus de 14 ans.

Dans ce serment, on jure de rester fidèle à la loi, à la nation et au roi.



Soldats de la garde nationale de Magnac

La Garde nationale

A Magnac, comme dans les autres communes, il y a un groupe d'hommes armés. Ces hommes sont des habitants de la commune. Ils vivent chez eux et font leur travail comme d'habitude.

Ils se réunissent parfois le dimanche matin pour faire l'exercice et promettent au maire de l'aider à se faire obéir s'il en a besoin.

Ils ont un chef, un capitaine, qu'ils ont élu. C'est l'un d'entre eux. Ils n'ont pas tous les mêmes armes. Ils se servent de celles qu'ils possédaient avant la Révolution. Ils n'ont point aussi le même costume, le même uniforme.

A Magnac, 174 hommes forment la garde nationale.

UNITÉ. ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE



E X T R A I T

Des registres des délibérations du Directoire du Département de la Charente.

Séance publique du 15 Messidor, l'an 3^e de la
République Française, une et indivisible.

La première République française

Le 10 août 1792, le roi Louis XVI est emprisonné. Trois jours après, on l'apprend à Magnac.

La France n'a plus de roi. Elle va se gouverner sans lui. Son nouveau gouvernement, au lieu d'être une royauté, est une république. C'est la première fois que la France est en république.

« Les habitants de Magnac prêtent tous serment d'être fidèles
« à la nation et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution,
« la liberté et l'égalité et de mourir en la défendant. »

On ne parle plus du roi dans le serment.

RÉPUBLIQUE
UNÉ ET

DIVISION
de
L' O U E S T

Département
de la
Charente.



FRANÇAISE,
INDIVISIBLE

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ.

COGNAC, le 9. Floréal. — A: an troisième Républicain.

En-tête de lettre de 1796

Le calendrier

Les gens de Magnac et d'ailleurs doivent s'habituer au nouveau calendrier.

Voyez l'image. C'est le début d'une lettre de ce temps-là. Floréal est le nom du mois. On y voit « an 4^e », c'est l'année 1796.

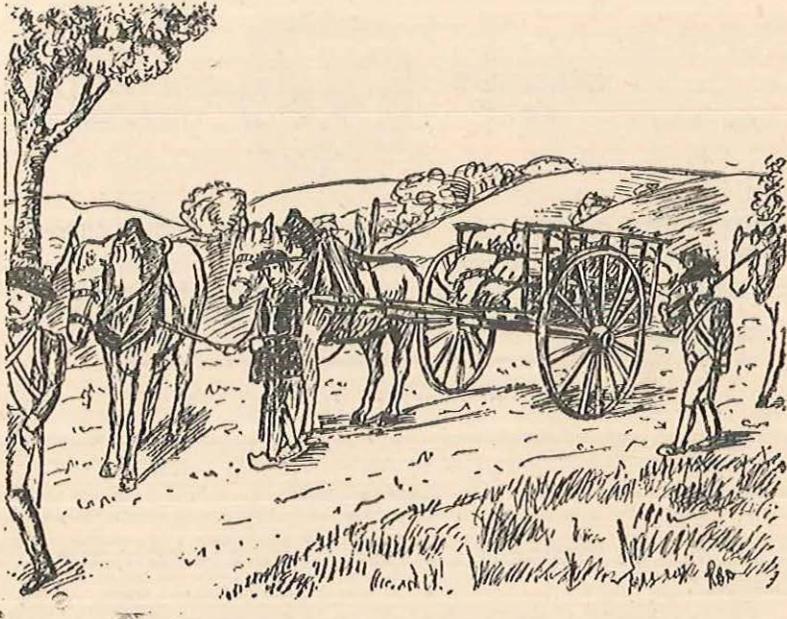
Le gouvernement de la république a fait commencer la première année (l'an I de la république) le premier jour où la France a été en république (22 septembre 1792).

Il a aussi changé le nom des mois :

janvier	est devenu	.. nivôse	mois de la neige
février	—	.. ventôse	— du vent
mars	—	.. pluviôse	— de la pluie
avril	—	.. germinal	— de la germination
mai	—	.. floréal	— des fleurs
juin	—	.. prairial	— des prairies
juillet	—	.. messidor	— des moissons
août	—	.. thermidor	— de la chaleur
septembre	—	.. fructidor	— des fruits
octobre	—	.. vendémiaire	— des vendanges
novembre	—	.. brumajre	— des brumes
décembre	—	.. frimaire	— du froid.

Ils ont tous trente jours. Les cinq ou six jours restant sont les jours « sans culottides ».

Quand Napoléon I^{er} sera empereur (1804), il supprimera ce calendrier et rétablira l'autre, celui dont nous nous servons et dont on se servait avant la Révolution.



*Un soldat avec sa charrette et ses chevaux
transporte des marchandises en suivant l'armée*

Les soldats

La France est en guerre depuis le 20 avril 1792. Elle a besoin de soldats. Un an après, le maire de Magnac donne de l'argent, des vestes et des culottes aux douze soldats volontaires de la commune.

Puis, comme il n'y a pas assez de soldats volontaires, le gouvernement mobilise tous les jeunes hommes de 18 à 25 ans.

Les soldats de Magnac vont surtout se battre en Vendée contre des Français qui veulent garder un roi pour les gouverner.

L'image représente un de ces soldats avec sa charrette et ses chevaux.

D'Angoulême il était allé à Orléans (plus de 300 km.) transporter des marchandises. Son père l'a fait prévenir qu'il était mobilisé, lui et son attelage. Au lieu de revenir chez lui, il va en Vendée rejoindre son régiment. Il suit les soldats et fait le voiturier.



On réquisitionne tout ce qui se trouve dans l'église

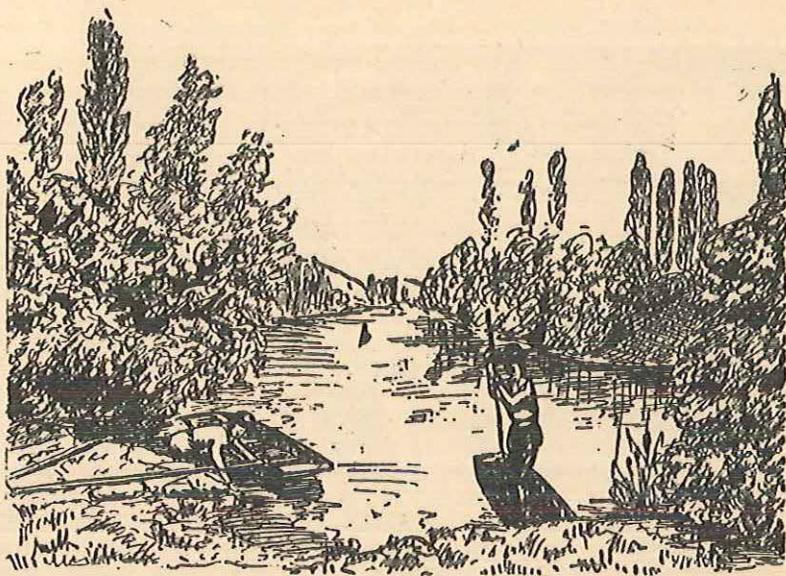
L'église

Février 1794. L'image représente l'entrée de l'église. Les deux officiers municipaux emportent les vases sacrés, les ornements et tout ce qui se trouve dans l'église de Magnac :

Quatre devants d'autel, quarante-neuf morceaux de linge, cinq nappes qui servaient à la communion, un drap pour les enterrements, une croix en cuivre jaune, etc... On les emportera au chef-lieu du département, à Angoulême.

On fermera l'église et le culte ne sera plus célébré qu'en cachette. Le curé n'y redira sa messe que six ans après.

L'église et les gouvernements révolutionnaires sont en désaccord.



Des hommes réquisitionnés avec leur barque transportent des cailloux d'un bord de la rivière à l'autre

Les réquisitions

La Révolution est l'époque des réquisitions nombreuses. A tout instant, les gens de Magnac sont requis pour travailler pour la nation.

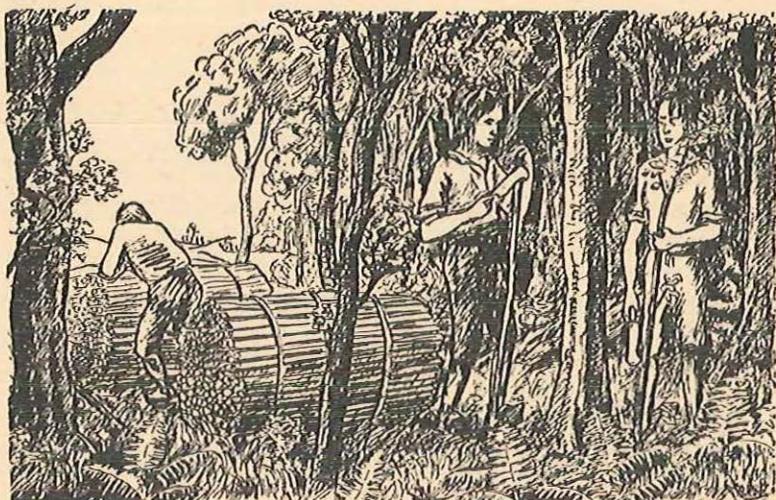
C'est Jean Biget qui doit conduire avec son bateau des cailloux pour construire un chemin. C'est la municipalité de Magnac qui doit faire livrer 3.000 fagots à un boulanger d'Angoulême pour nourrir 1.500 militaires et prisonniers. .

Ce sont les poissonniers de Magnac qui transportent des cailloux d'un bord de la rivière à l'autre. Dix bouviers sont requis pour conduire ces cailloux sur une route.

D'ailleurs, les gens n'obéissent pas toujours. Le 30 vendémiaire an III (1795), l'administration se fâche contre la municipalité de Magnac. Voici :

« Les besoins de la fonderie de Ruelle sont pressants... Plusieurs lettres vous ont été écrites sans que vous vous soyez mis en peine d'y satisfaire. Pour la dernière fois, nous vous commandons de mettre en réquisition tous les bouviers de votre commune pour faire le transport des mines qui sont à l'entrepôt de Grosbot, etc. »

Dans la commune voisine, un homme répond même « qu'il n'irait point là où on le commandait d'aller et qu'il se moquait de la municipalité. »



Exploitation de la forêt pour tirer le salpêtre des cendres de bois

Le salpêtre

Le salpêtre sert à fabriquer la poudre pour faire la guerre. On le trouve, soit dans la terre, soit dans les cendres des arbustes.

L'image représente trois bûcherons dans la forêt de l'émigré en train de couper du bois pour le faire brûler ensuite et recueillir les cendres.

Ils pèsent ces cendres et ils les envoient au chef-lieu de canton où elles sont rassemblées.

Ils ne coupent guère que du bois comme le noisetier. Chaque branche doit avoir 4 cm. au moins de diamètre. Les bûcherons écorcent et fendent ces branches. Puis ils en font des bottes de 90 cm. de diamètre et de 1 m. 75 de long.

L'agent pour l'exploitation révolutionnaire du salpêtre passe souvent à Magnac pour encourager la municipalité à fournir beaucoup de salpêtre.



Perquisition chez un cultivateur

Le ravitaillement

Pendant la Révolution, la diminution de la production du blé a créé des disettes. Pour vendre le blé très cher, des producteurs et des marchands le cachent. On pourchasse vivement ces spéculateurs.

Le 21 frimaire an II, à côté de Magnac, la municipalité fait une perquisition chez un homme qui refuse de donner du grain pour ceux qui en manquent. On trouve, caché dans un coin de sa grange, deux pleins fûts de blé.

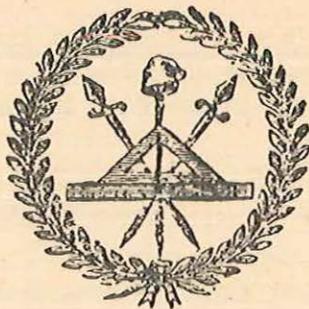
On transporte ce blé à la mairie, sans le payer à son propriétaire et on le partage entre les citoyens les plus pauvres.

Le gouvernement pousse le cultivateur à planter la pomme de terre et le consommateur reçoit des bons pour percevoir du tabac et du savon comme pendant l'occupation allemande.

Voici des prix en 1789

Le kilo de pain blanc	0 fr. 30
— pain second	0 fr. 22
— bœuf	0 fr. 54
— vache	0 fr. 50
— veau	0 fr. 80
— mouton	0 fr. 54
— porc salé	0 fr. 80
— porc frais	0 fr. 70
— beurre	1 fr. 40
— savon	1 fr. 60
— truffes	5 fr.
Œufs (la douzaine)	0 fr. 30
Poulets (la paire)	1 fr. 60
Vin rouge (le litre)	0 fr. 28
Vin blanc (le litre)	0 fr. 32
L'aune (1 m. 18) de toile du pays, 1 ^{re} qualité.....	2 fr. 50
large d'une aune 2 ^e qualité.....	1 fr. 75
3 ^e qualité.....	1 fr. 50
L'aune d'étoffe du pays large d'une aune : tissu en laine.	3 fr. 50
serge.....	3 fr.
Chapeau commun pour la ville	8 fr.
pour la campagne	3 fr. 50
Souliers (la paire) pour la ville	4 fr. 50
pour la campagne	5 fr.
Sabots (la paire) pour la ville	0 fr. 60
pour la campagne	1 fr. 40
Façon d'un habit pour la ville	6 fr.
pour la campagne	4 fr.

Le pain blanc (froment) n'était mangé que par les bourgeois et les riches. Le peuple mangeait du pain avec du seigle, de la farine de légumes ou d'orge.





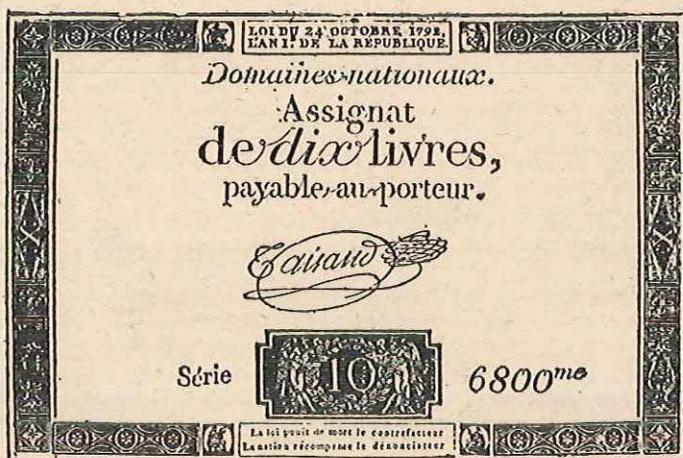
*Ce que j'étais (voleur), ce que je suis (fournisseur), ce que je devrais être (forçat)
(caricature anonyme contre les fournisseurs)*

Les salaires

Comme pendant la dernière guerre, les marchandises rares ont un prix sans cesse en hausse. Le gouvernement, pour arrêter la spéculation, impose le prix maximum des denrées et aussi celle des journées de travail.

A Magnac, on taxe les salaires de cette façon :

Une journée d'homme	1 fr. 50
— de femme	1 fr.
— d'enfant de plus de 15 ans	1 fr.
— d'enfant de moins de 15 ans	0 fr. 75
— de deux bœufs avec la charrette	4 fr. 50
— de deux chevaux avec la charrette	4 fr.



Un assignat de dix livres

La monnaie : les assignats

L'assignat représenté à cette page donne une idée de la monnaie au temps de la Révolution. Ces billets remplacèrent les pièces de métal. Ils représentaient une part de la valeur des biens nationaux.

Seulement les gouvernements fabriquèrent un trop grand nombre de ces assignats qui perdirent beaucoup de leur valeur (sans compter ceux qui étaient faux).

Il fallait de plus en plus de billets pour acheter ce dont on avait besoin. A Magnac, le blé qui valait 22 fr. en 1792, valut 644 fr. en 1794 et 4.250 fr. en 1795.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

I^{er}. Bureau.

N^o.

ÉGALITÉ.



LIBERTÉ.

COGNAC, le 1^{er} messidor an troisieme de la
République Française, une et indivisible.

Les Administrateurs du District de Cognac,
Au Citoyen primé par le Bureau du District

CITOYEN,

*tu te plains de la commune à cause de ce qu'elle se
paye pour sa contribution; tu vois la loi; tu as
des propriétés de contrainte, agit*

Salut et fraternité

Primitif de l'aveugne

Reproduction d'une lettre officielle de 1795

La correspondance

Ce qui étonne, quand on lit des papiers de la Révolution, c'est qu'on se tutoie presque toujours. On ne se dit pas : « Monsieur » mais « citoyen ». La formule de politesse est toujours : « Salut et Fraternité ».

Avant la Révolution, on ne se tutoyait pas et on se disait « Monsieur » comme aujourd'hui.

On terminait sa lettre par la formule « J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. »



A Angoulême, le 10^e Vendémiaire, l'an
de la République Française, une & indivisible.

En-tête de lettre de 1796

Conclusion

Vous voyez que la période de la Révolution a été mouvementée, même à Magnac.

Plus de droits féodaux.

L'église perd une partie de sa richesse et de ses biens.

Les nobles et la royauté sont détrônés.

Mais c'est l'argent, ce sont les bourgeois enrichis par le commerce qui profitent le plus des changements intervenus.

Le peuple est cependant content qu'on parle un peu de liberté, d'égalité et de fraternité.

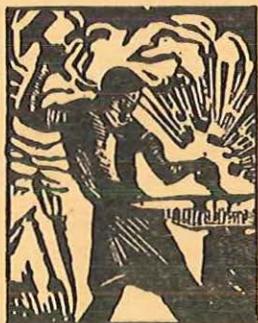
Dans la même collection :

(suite)

- | | |
|--|---|
| 104. Les arbres et les arbustes de chez nous.
105. Sur les routes du ciel.
106. En plein vol.
107. La vie du métro.
108. La bonneterie.
109. Le gruyère.
110. La tréfilerie.
111. La cité lacustre.
112. Le maïs
113. Le kaolin.
114. Le tissage à Armentières.
115. Construction du métro.
116. Dolmens et menhirs.
117. Les auberges de la jeunesse.
118. La mirabelle.
119. Dar Chaâbane, village tunisien.
120. Alpha, le petit noir de Guinée.
121. Un torrent alpestre : l'Arve.
122. Histoire des mineurs.
123. Le Cambrésis.
124. La gare.
125. Le petit pois de conserve.
126. Le cidre.
127. Annie la Parisienne.
128. Sam, esclave noir.
129 - 130 - 131. Bel oiseau, qui es-tu ?
132. Je serai marinier.
133. Le chanvre.
134. Mont Blanc, 4.807 mètres.
135. Serpents.
136. Le Cantal.
137. Yantot, enfant des Landes.
138. Le riz.
139. A la conquête du sol.
140. L'Alsace.
141. La ferme bressane.
142. Vive Carnaval !
143. Colas de Kinsmuss.
144. Guétatcheu, le petit éthiopien.
145. L'aluminium.
146 - 147. Notre corps.
148. L'olivier.
149. La Tour Eiffel.
150. Dans la mine.
151. Les phares.
152. Les animaux et le froid
153. Les volcans.
154. Le blaireau.
155. Le port du Havre.
156. La croisade contre les Albigeois.
157. En Champagne.
158. Le petit électricien.
159. I. — Le portage humain.
160. La lutherie. | 161 et 162. Habitant d'eau douce.
163. Ernie, le petit australien.
164. Les dents.
165. Répertoire de lectures.
166. Donzère-Mondragon.
167. La peine des hommes à Donzère-Mondragon.
168. La scierie.
169. Les champignons.
170. L'alfa.
171. Le portage (2).
172. Côtes bretonnes.
173. Le carnaval de Nice.
174. La Somme.
175. Le petit arboriculteur.
176. Les chevaux de course.
177. Abdallah, enfant de l'oasis.
178. Une lettre à la poste.
179. Répertoire de lectures (tome II).
180. Moissons d'autrefois.
181. Vignettes CEL (I).
182. Les 24 heures du Mans.
183. Le portage (3) (brouettes et charriots).
184. Les pompiers de Paris.
185. Le téléphone.
186. Le petit mécanicien.
187-188. Un village de l'Oise
au XVII ^e siècle.
189. Le tabac en AOF.
190. Moissons modernes.
191. Provins, cité du moyen âge.
192. L'eau à la maison.
193. Répertoire de lectures. |
|--|---|



La brochure : 50 fr.
La collection complète : remise 5 %



Le gérant : FREINET



IMPRIMERIE « EGINA »
27, RUE JEAN-JAURÈS, 27
CANNES (ALPES-MARITIMES)